

1. Calendrier des séances

Les cours durent 1h15 et ont lieu de la semaine du 18/09/2023 au 17/06/2024 inclus (sauf séances de méditation), hors vacances scolaires et jours fériés. Soit 32 séances réparties sur l'année.

→ Les **mardi de 18h15 à 19h30**

→ Les **jeudi de 12h15 à 13h30**

→ Les **vendredi de 9h à 10h**, séance de méditation une fois par mois (voir dates sur le site)

Lieu : La Bulle de Bonheur, 9 Rue Jacques Thibaud, 38100 Grenoble.

En cas d'absence à une séances de yoga, il est possible d'assister à une autre séance dans la semaine dans la mesure des places disponibles.

2. Tarifs

COURS HEBDOMADAIRES DE YOGA

1 séance d'essai : 10 € déduite de l'inscription le cas échéant.

Forfait Annuel : 380 € possibilité de faire 3 chèques)

Carte de 10 cours : 170 € (valable sur l'année en cours)

Séance à l'unité : 20 € (si plusieurs séances veuillez regrouper le paiement)

ÉTUDIANTS, CHOMEURS

Forfait annuel : 320 €

MEDITATION DU VENDREDI MATIN (1 séance / mois année scolaire) :

Inscription à l'année uniquement : 120 € ou 100€ pour les personnes inscrites aux cours de yoga à l'année

COURS PARTICULIERS :

1 ère Séance d'1h30 : 65 €

Séances suivantes de 45min : 45 €

3. Disponibilités et modalités de règlement

Pour soutenir la dynamique des séances, la progression personnelle et collective dans la pratique, et assurer la location de la salle, **un engagement sur la durée est privilégié.**

→ **L'abonnement à l'année** représente un tarif avantageux pour encourager un engagement sur la saison complète. Il est proposé avec une facilité de paiement en 3 chèques remis au moment de l'inscription avec la fiche d'inscription, et débités au début des mois d'octobre, novembre et décembre.

→ **La carte de 10 séances** offre une possibilité d'engagement plus souple, mais n'est disponible que dans la limite des places laissées libres par les abonnements à l'année. Le règlement se fait en une seule fois.

→ La séance à l'unité se fait dans la limite des places disponibles. Règlement en début de séance.

**Le règlement se fait en espèces ou par chèque.s à l'ordre de Marion Brunet,
à remettre en main propre lors du 1^{er} cours,
ou à envoyer à : Marion Brunet, 5 rue Tristan Bernard, 38400 St Martin d'Hères.**

4. Conditions d'accès aux séances

L'inscription est ferme et définitive à réception du règlement, sans quoi la personne ne sera pas considérée comme inscrite et une place ne pourra pas lui être garantie.

5. Force majeure

En cas d'absence de l'enseignante, un remplacement sera proposé ou les séances seront décalées sur la période des vacances scolaires ou à la fin juin / début juillet.

En cas de force majeure les séances seront assurées en direct en visioconférence ou par des supports vidéo ou audio.

6. Responsabilité civile

L'Etre mouvement est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de l'enseignante et de ses participants aux séances ou stages. Cette assurance a pour objet de couvrir la structure contre les conséquences de la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de son activité. De son côté, le participant est invité à souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant sa présence aux séances.

7. Annulation

Les abonnements annuels, cartes de 10 séances et séances à l'unité ne sont a priori pas remboursables. En cas d'impossibilité majeure à poursuivre les séances, les modalités de remboursement partiel seront néanmoins étudiées.

8. Loi informatique et liberté

Le traitement informatique du dossier de l'adhérent dans le cadre de la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifié par la loi du 6 août 2004 lui ouvre un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données de son dossier.

9. Acceptation des conditions

La prise de connaissance et l'acceptation de ces conditions générales et tarifaires sont requises pour la participation aux séances. Elles sont actées par signature de la fiche d'inscription.